

7.1 – Modification du règlement des finances

179^e AD VSS | UNES | USU

<input type="checkbox"/> initiative parlementaire	<input type="checkbox"/> postulat
<input type="checkbox"/> interpellation	<input checked="" type="checkbox"/> amendement / motion

Numéro de la demande	G01.0
----------------------	-------

Ordre du jour n°	7.1
Titre	Règlement des finances : Couverture des frais d'AG pour les membres du comité de l'UNES.

Motion déposée par :	Nom	Prénom
	Noli	Gazmendi
Section	SUB	
Date	28.09.2022	

Texte	<p>L'article 20, paragraphe 3, du règlement des finances est modifié comme suit :</p> <p>Art. 20 Frais de déplacement 3 Les membres du comité exécutif reçoivent une contribution forfaitaire équivalente à la moitié à la totalité des coûts d'un AG. Ce montant doit être remboursé au prorata en cas de démission anticipée. Tout autre paiement pour des coûts de déplacement en Suisse est exclu.</p> <p>L'entrée en vigueur est réglée à l'art. 27 du règlement des finances par un nouvel alinéa 7:</p> <p>Art. 27 Entrée en vigueur 7 Cette modification du règlement des finances adoptées lors de la 179^e Assemblée des délégué-e-s entrent en vigueur le 1^{er} février 2023.</p>
Motivation	<p>Depuis plusieurs années, la composition complète du comité de l'UNES s'avère problématique. Une des raisons de ce problème est certainement le manque de visibilité de l'UNES auprès des étudiant·e·s et le caractère abstrait du travail bénévole des membres du comité. Mais une autre raison du manque d'intérêt pour les activités du comité est sans aucun doute le manque d'estime pour l'engagement des membres du comité. Les membres du comité exécutif ont souvent une charge de travail plus grande que le pourcentage d'emploi indiqué et sont, de surcroît, bien plus mauvais payés que d'autres activités annexes ayant un taux d'occupation similaire. Cela a pour conséquence</p>

7.1 – Modification du règlement des finances

179^e AD VSS | UNES | USU

	que le cercle des personnes intéressées par le poste de membre du comité de l'UNES se réduit drastiquement, car un grand nombre d'étudiant·e·s ne peuvent pas se permettre de s'engager dans le comité exécutif de l'UNES. Afin de trouver une solution à long terme à ce problème, le poste au comité exécutif doit être rendu plus attractif. La couverture de la totalité des frais d'AG augmente l'attractivité du poste au comité en montrant aux personnes intéressées que nous valorisons leur engagement. Même si le problème de l'attractivité ne disparaît pas d'un coup avec la couverture de l'intégralité des frais d'AG, nous envoyons un signal important dans la bonne direction. Enfin, les membres du comité doivent représenter l'ensemble des étudiant·e·s suisses, ils devraient donc pouvoir voyager dans toute la Suisse sans frais supplémentaires.
--	---

Position du Comité exécutif de l'UNES :

Le Comité de l'UNES remercie la SUB pour cette proposition. Le versement d'un montant forfaitaire pour l'AG complet augmente certainement l'attractivité des postes au sein du Comité. Comme les membres du Comité utilisent également l'AG pour assumer leurs obligations en tant que représentant·e·s auprès des sections, d'autres manifestations internes, politiques et publiques, la demande remplit également une fonction symbolique. Néanmoins, l'AD et les sections doivent être conscientes que le budget, et donc les dépenses, augmentent de 10'000 CH par an. Actuellement, nous sommes déjà en déficit, ce qui avait pourtant été prévu par le GT Structure. L'adoption de la motion augmenterait ce déficit de 10'000 CHF supplémentaires. Pour cette raison, le comité directeur a décidé de **s'abstenir**, car l'Assemblée des délégué·e·s et les Sections doivent décider si cela vaut la peine de prendre en compte ce déficit.

Recommandation de vote : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Acceptée :	<input type="checkbox"/>
Refusée :	<input type="checkbox"/>